



Placements en bourse

Vérfié le 13 mars 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

• Ce qu'il faut savoir avant d'investir

Avant d'effectuer un investissement en bourse, il est nécessaire d'être informé sur les droits et devoirs de l'épargnant ainsi que sur les frais liés aux placements. Il est aussi utile de connaître les outils permettant de trouver des informations sur les sociétés de gestion, les organismes de placement collectif (OPC) et les sociétés cotées.

- > Voir la page "Ce qu'il faut savoir avant d'investir" sur le site www.amf-france.org [↗](https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/publications/guides/guides-epargnants/investir-votre-epargne-etape-par-etape) (<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/publications/guides/guides-epargnants/investir-votre-epargne-etape-par-etape>)
Autorité des marchés financiers (AMF)

• Vos investissements (types de produits, supports, marchés)

Pour décider quel placement effectuer, il est nécessaire de connaître les différents types de produits financiers (action, obligation, OPCVM, SCPI, etc.).

- > Voir la page "Vos investissements (types de produits, supports, marchés)" sur le site www.lafinancepourtous.com [↗](https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/produits-financiers/) (<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/produits-financiers/>)
La finance pour tous

Services en ligne et formulaires

- Base des décisions et informations financières (BDIF) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R34529>)
Service en ligne
- Recherche dans le registre des agents financiers (Regafi) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R34549>)
Simulateur